

Élections 2017

Plateforme

Revendicative



L'accès aux droits, un préalable pour parvenir à la justice sociale

Dans un contexte de difficultés, tant économiques que sociales pour les familles, il apparaît indispensable de lutter contre l'isolement des territoires et des populations qu'ils englobent.

Il est encore plus essentiel en cette période, de garantir un socle de droits et de consolider les familles dans ces droits afin de prévenir les phénomènes de non-recours mais également de défiance et de crispation de la société.

Le droit à un logement décent, à accéder à des soins de qualité, à une offre scolaire homogène et ambitieuse, à des services publics efficaces, aux techniques et moyens ouvrant sur la société et sur le monde, à une offre culturelle pour tous, à être défendu ou représenté par des associations reconnues et soutenues... sont autant de domaines fondamentaux pour garantir une amélioration de la vie et de la confiance des citoyens.

Ce n'est qu'une fois ce postulat de droits assuré que l'on pourra construire les réformes visant à rétablir la justice sociale, à améliorer la vie de toutes les familles et tenter d'amener le pays vers une sortie de crise profitable à tous !



Une politique familiale pérenne pour la sécurisation des familles

La politique familiale repose sur deux logiques majeures qui ne s'opposent pas :

- Garantir que le fait d'avoir des enfants n'entraîne pas une perte trop importante du niveau de vie.
- Assurer à tous les enfants un niveau de vie minimal, les enfants n'étant pas responsables de la faiblesse des revenus de leurs parents.

La politique familiale repose sur une combinaison harmonieuse entre les prestations familiales et sociales et une politique fiscale en faveur des familles. Elle permet aux familles d'accéder à un ensemble de services (crèches, écoles...).

Depuis plusieurs années, un plan sévère d'économies a affecté toutes les branches de la sécurité sociale alors que le pouvoir d'achat des familles est de plus en plus impacté par le poids des dépenses familiales, de plus en plus contraintes. D'où la nécessité de renforcer la politique familiale en concertation avec les représentants des associations familiales.



La CSF revendique l'universalité des allocations familiales comme un moyen de compensation du coût de l'enfant

- **Revenir à l'universalité des allocations familiales**

Pour La CSF la redistribution doit se faire par la voie de l'impôt et des cotisations mais non par la mise sous conditions de ressources des allocations familiales. Les allocations familiales sont un droit ouvert par l'arrivée de l'enfant et pour l'enfant. Il relève de notre système de protection sociale basé sur la solidarité entre ceux qui ont des enfants et ceux qui n'en ont pas.

- **Supprimer la modulation des allocations familiales**

La modulation constitue un 1^{er} pas vers la mise en cause de l'universalité de notre système d'assurance maladie. Avec les mêmes arguments que ceux avancés aujourd'hui, il pourra être jugé normal, demain que chaque assuré social bénéficie d'un remboursement de ses frais de santé à proportion de ses revenus.

- **Rétablir le versement de la prime de naissance à partir du 7^{ème} mois de grossesse.**

- **Créer un droit nouveau par l'attribution des allocations familiales du premier au dernier enfant.**

La prise en compte des besoins de présence parentale

Au cours des dernières années, des politiques visant la conciliation vie professionnelle - vie familiale ont été mises en place, notamment des dispositifs d'accueil de la petite enfance et le droit aux congés parentaux. Ces politiques de conciliation, souvent destinées aux parents de jeunes enfants qui travaillent, doivent tenir compte des évolutions contemporaines de la famille, quelle que soit la situation.

Les politiques de conciliation, qu'il s'agisse d'aménagements du temps de travail ou de la fourniture de services, doivent s'adresser à tous, indépendamment de la situation parentale ou de l'âge des enfants.

La garantie d'une offre quantitative et qualitative pour l'accueil du jeune enfant

La qualité des modes d'accueil et la formation des professionnels constituent des enjeux majeurs pour le développement et l'épanouissement du très jeune enfant. Or, les parents sont confrontés à une pénurie des modes d'accueil. Seulement 40 % des enfants de moins de 3 ans bénéficient d'un mode d'accueil. Malgré un effort pour augmenter le nombre de berceaux et améliorer la formation des professionnels de la petite enfance, il reste encore beaucoup à faire.

Pour La CSF, dans un souci de qualité de l'accueil du tout petit et de sa famille, les équipements collectifs doivent bénéficier d'une politique ambitieuse d'aide au développement et au fonctionnement. Dans le même temps, les prestations de services aussi bien que la PAJE doivent permettre de limiter le reste à charge pour les familles.



👉 La CSF propose

- L'annulation de la prestation partagée d'éducation de l'enfant, en rétablissant le libre choix des parents pour les congés parentaux, jusqu'aux trois ans de l'enfant. Pour cela, il est primordial de compenser la perte de revenus des parents, générée par la cessation d'activité, tout en veillant à ce que les trimestres liés à la retraite y soient inclus.
- Une réponse à la demande des parents d'enfants plus âgés ou d'adolescents, (certes différente de celle des parents de tout-petits mais d'égale importance) en envisageant un congé parental fractionnable jusqu'aux 12 ans de l'enfant.
- La prise en compte la situation des personnes proches aidants familiaux (personnes âgées ou handicapées).

Egalité de traitement des familles avec enfants devant l'impôt

Le seul élément de notre système fiscal visant à réduire les inégalités verticales, c'est l'impôt sur le revenu. Or, on observe que, jusqu'au niveau des classes moyennes, le système actuel est faiblement progressif puis devient régressif pour les 5 % les plus riches. La CSF tient à la « familialisation » de l'impôt sur le revenu, elle constate que le quotient familial, visant l'équité entre les familles, opère une redistribution à l'envers et exclut du champ de cette équité, de nombreuses familles modestes, non imposables.

👉 La CSF propose

La mise en place d'un abattement forfaitaire sur l'impôt, égal pour chaque enfant. Cet abattement forfaitaire peut donner lieu à un crédit d'impôt lorsque la famille est non imposable.



Une politique de l'éducation à la mesure des enjeux

L'école constitue un vrai facteur d'inquiétude pour les parents qui craignent pour la réussite scolaire et l'avenir de leurs enfants.

Pourtant, l'éducation est une des réponses aux grands défis de demain : défis économiques, sociaux et culturels.

La CSF demande donc que les enfants soient au cœur du système éducatif pour que celui-ci remplisse sa finalité : la réussite et l'épanouissement de tous les enfants.

Faire réussir tous les enfants

Selon la dernière étude Pisa, les élèves français n'ont pas progressé en Mathématiques et en lecture, pourtant les élèves de primaire ont plus d'heures d'enseignement en Français et en Mathématiques que leurs homologues dans de nombreux pays européens.

La CSF demande

- **L'adaptation de l'école aux rythmes des enfants**, prenant en compte leurs rythmes biologiques. Ce n'est pas aux enfants de s'adapter aux impératifs de gestion des établissements.
- **L'acquisition des savoirs de base pour tous les enfants** : lire, écrire et compter mais aussi s'adapter, s'ouvrir à une société qui change, dans un esprit d'ouverture aux langues ainsi qu'au numérique., s'engager dans l'apprentissage du vivre et du faire ensemble, non pas en le décrétant, mais en créant les conditions pour le permettre.
- **Un plan d'éducation au numérique** en développant chez les enfants un esprit critique par rapport à ses enjeux et à ses risques en lien avec les parents afin que ceux-ci puissent exercer leur rôle protecteur et d'accompagnement.
- **La mise en œuvre de projets pédagogiques adaptés**, concertés, **fruits d'un travail des équipes enseignantes** et évalués collectivement et individuellement.
- **Des enseignants en nombre suffisant** permettant des effectifs allégés par classe afin de réduire les inégalités devant l'école. Et les apprentissages en créant les conditions favorables pour permettre à chaque enfant de développer ses capacités et donc de réussir.
- **Un accompagnement réel de l'adolescent et du jeune dans la recherche de son orientation** : des rendez-vous réguliers entre l'élève et un enseignant pour faire le point sur ses goûts, ses talents, ses faiblesses et aspirations.
- **Une véritable gratuité de l'école** avec un taux de TVA réduit pour les fournitures scolaires considérées comme des biens de consommation de première nécessité.

Engager une réforme de la formation des enseignants

Pour La CSF, il est nécessaire d'engager une réforme en profondeur de la formation initiale et continue des enseignants. En effet, elle devrait se traduire par une formation pédagogique plus soutenue et des périodes de stage et de tutorat plus importantes afin de permettre aux enseignants de :

- Mieux appréhender les réalités sociales, économiques, culturelles dans lesquelles vivent leurs élèves, faire de ces diversités culturelles une richesse dans une classe et non les considérer comme un handicap.
- Susciter des méthodes interactives qui développent l'autonomie, la construction collective de savoirs, l'entraide et cultivant ainsi une pratique et une culture commune.
- Prendre en compte l'avancée des recherches des neurosciences, les recherches en sciences de l'éducation et les expérimentations pédagogiques qui font leurs preuves pour mettre en place cette réforme des méthodes d'enseignement.

👉 **La CSF propose de renforcer les temps dédiés à la formation, initiale et continue et au tutorat.**

Réformer les formations techniques et professionnelles

Il faut aujourd'hui reconnaître et valoriser tous les types de compétences et de savoir-faire afin de permettre à chaque jeune la meilleure insertion professionnelle possible.

👉 La CSF propose

- L'actualisation de l'enseignement professionnel qui associe une solide culture générale à une pratique professionnelle afin que les jeunes puissent développer toutes leurs facultés d'adaptation et capacités d'évolution.
- Le renforcement des dispositifs d'accompagnement éducatif des jeunes en apprentissage pour prévenir les ruptures de contrats d'apprentissage.
- Le développement des liens entre les entreprises, l'éducation nationale ou les centres de formation, pour que chaque jeune puisse avoir un lieu d'apprentissage, un lieu de validation de la formation qui lui conviennent.

L'orientation des jeunes à la hauteur des besoins

Faute d'une connaissance suffisante des contenus des formations et des conditions d'exercices du métier, des jeunes se retrouvent dans des filières professionnelles, technologiques ou universitaires non ou mal choisies. Cela peut entraîner des abandons, sans qualification en fin de scolarité, ce qui leur bloque l'entrée sur le marché du travail.

La CSF demande

- L'introduction dans les programmes, et dès le primaire, d'une découverte des métiers, du monde du travail par le biais de témoignages de professionnels ou de visites sur site.
- Un accompagnement des jeunes par les enseignants pour la recherche de lieux de stages.
- La création d'un service d'orientation géré à l'extérieur de l'établissement scolaire avec quatre acteurs essentiels autour des jeunes concernées.
 - Les parents, dont le rôle de participation reste essentiel.
 - L'établissement scolaire : lieu d'apprentissage et de formation contribuant à l'épanouissement personnel et intellectuel des enfants et des jeunes.
 - Le centre d'orientation, à l'extérieur de l'établissement scolaire composé de professionnels de l'orientation, d'organisations de parents et de familles.
 - Les entreprises, institutions et associations qui viennent compléter le réseau en recevant les jeunes en stage.

Permettre aux parents de prendre leur place dans l'école

Les parents, premiers éducateurs de leurs enfants, ont comme souhaits légitimes la réussite et l'épanouissement de leurs enfants.

La CSF constate que beaucoup de parents se sentent démunis face aux difficultés de l'éducation. Ils ont besoin d'être soutenus, accompagnés, responsabilisés.

Une véritable co-éducation reposant sur une connaissance réciproque des réalités vécues par les parents et par les enseignants cultiverait un climat de confiance entre les différents acteurs éducatifs. Cela créerait des conditions sereines pour les enfants, favorisant ainsi leurs apprentissages.

La CSF propose

- Le renforcement des liens parents-école en permettant aux parents une plus grande implication dans le déroulement de la scolarité de leurs enfants, élément moteur de réussite.
- Une meilleure coordination et un développement des actions qui visent à renforcer le réseau des acteurs éducatifs.
- Le développement des dispositifs de terrain qui fonctionnent : maisons des familles, malles des parents, cafés des parents, ateliers parents enfants.

L'état doit reprendre sa place dans le financement public du logement social

Le système de financement du logement social doit reposer sur la solidarité nationale. La création du « Fonds National des Aides à la Pierre » conduit l'État à se désengager. La CSF demande à ce que l'État redevienne majoritaire parmi les financeurs de ce fonds.

Les baisses de l'aide à la pierre entraînent une construction de logements sociaux avec des loyers beaucoup plus élevés. Les aides à la personne, devenues aléatoires, n'arrivent pas à compenser cette augmentation du coût de construction des logements neufs. En outre, elles tiennent insuffisamment compte du coût réel des charges locatives.

La CSF revendique

- Un soutien financier de l'État dans le domaine des travaux d'économies d'énergie afin de lutter contre la précarité énergétique.
- Que les aides au logement ne tiennent compte que du revenu imposable (et non du patrimoine). Les modalités de calcul doivent prendre en compte la totalité du coût du logement et en particulier du montant réel des charges.

Garantir la vocation universaliste du logement social

Alors qu'à l'origine le logement social répondait à la problématique de loger les « travailleurs » à proximité des bassins d'emploi, le parc social est désormais conçu comme le logement « des plus démunis ».

Cette conception du logement social n'est pas sans conséquence sur la cohésion sociale. Elle conduit naturellement à « spécialiser » davantage le parc social, sous couvert d'offrir aux familles en difficultés les logements dont elles ont besoin.

La remise en cause du droit au maintien dans les lieux est devenue une injonction morale (« on n'a pas vocation à rester dans un logement social toute sa vie »). Cette injonction apparaît depuis que les familles subissent la pénurie de l'offre de logements.

La CSF refuse la vente du parc locatif social existant. Elle affirme son attachement au maintien dans les lieux et la reconduction tacite des baux dans le logement social, pour préserver la stabilité des liens sociaux et éviter la spécialisation des territoires.

La situation de pénurie en zone tendue ne doit pas conduire à opposer les publics entre eux. La CSF appelle donc le prochain gouvernement à garantir la vocation universaliste du logement social. La CSF est favorable à une politique volontariste en matière de mutation de logement. La CSF propose donc d'évoluer vers un système qui permette aux locataires de garder le même prix, au m² de surface habitable, avant et après mutation (notamment quand il s'agit de quitter un grand logement pour un logement plus petit). Enfin La CSF est aussi favorable à la remise en état du logement avant emménagement afin de favoriser les échanges de logement.

Une politique cohérente pour le logement et l'aménagement urbain

Pour favoriser la mixité sociale des quartiers, il est naturel de permettre à des ménages défavorisés d'accéder à des logements situés dans des zones attractives.

Néanmoins, il demeure généralement bien plus compliqué de favoriser l'implantation à proximité ou au sein des quartiers populaires où la mixité fait défaut, de ménages ayant un meilleur niveau de vie et donc la possibilité d'avoir le choix de leur lieu d'habitation. C'est pourquoi, une fois que le quartier s'est vidé de sa composante sociale la moins défavorisée, il est très difficile de redresser la barre.

La mixité est un objectif à atteindre mais aussi un équilibre à préserver sur le long terme.

Pour La CSF, le point-clé pour la mixité est l'école, car les ménages placent l'avenir des enfants comme un enjeu central. Il est donc nécessaire que les écoles élémentaires, collèges et lycées, proposent des spécialisations sur certains domaines (numérique, sciences, cinéma, théâtre), et soient menés par des professeurs expérimentés afin d'enrayer les stratégies d'évitement. Cela permettrait d'attirer de nouvelles familles, sensibles à ces méthodes actives.

La CSF propose

- Faire de l'École un axe primordial de l'aménagement du territoire et du renouvellement urbain.
- Développer une offre scolaire d'excellence au sein des quartiers d'habitat social.
- Mettre en place un « observatoire des refus » afin de mesurer l'attractivité d'un quartier lors des attributions de logement et de mieux identifier les besoins des familles.
- Répondre aux besoins des nouveaux habitants, par un aménagement du territoire équilibré, impliquant le financement d'une politique volontariste de transports collectifs et de services publics.
- Renforcer la dotation de l'État aux collectivités.

La santé pour tous

La question de la santé est devenue une priorité pour les familles. Les réformes menées sur la santé n'ont pas eu que des effets positifs, loin de là. L'augmentation du reste à charge (franchises, participations forfaitaires, forfait hospitalier...), les remboursements de médicaments pourtant prescrits, la banalisation des dépassements d'honoraires, le développement des déserts médicaux sont autant de difficultés d'accès aux soins pour les familles et sur lesquelles il est urgent d'agir. Au-delà de cela, c'est également toute velléité de mise en place d'une réelle politique de prévention qui est remise en question.



L'accès aux soins

La lutte contre l'augmentation du reste à charge et la privatisation de la santé

Au fur et à mesure des réformes, le reste à charge des frais de santé devient de plus en plus important. Cela a pour conséquence un report des remboursements sur les mutuelles et entraîne ainsi une augmentation de leurs cotisations, ce qui exclut des familles de ces remboursements, une situation inacceptable pour La CSF.

Face à des budgets de plus en plus contraints, toutes les familles ne peuvent plus faire face aux dépenses de santé et doivent reporter la consultation d'un médecin. Or nous le savons tous, reporter les soins revient à augmenter le risque de détecter une pathologie tardivement, ce qui entraînera une prise en charge des usagers plus lourde, un risque sur la santé, donc un coût augmenté pour la Sécurité sociale.

La CSF demande

- La suppression des franchises médicales et des participations forfaitaires qui grèvent le budget santé des familles, culpabilisent les malades et vont à l'encontre d'une politique de prévention efficace et nécessaire.
- La suppression des dépassements d'honoraires incompréhensibles et illisibles, pour les patients, peu contrôlables par les pouvoirs publics et financièrement lourds pour les usagers.

La généralisation du tiers payant

La CSF a revendiqué la généralisation du tiers payant, qui permet d'éviter une avance de frais, à tous les professionnels de santé depuis longtemps. Elle est, non seulement nécessaire pour que les familles modestes ou à faibles revenus ne les reportent pas ou ne renoncent pas aux soins, mais constitue le socle d'un véritable système de santé axé sur la prévention.

La dernière réforme de notre système de santé (Loi du 26 janvier 2016) ayant entériné le principe de généralisation du tiers payant, doit être mise en œuvre avant le 30 novembre 2017.

La CSF demande

Le maintien et la consolidation du tiers-payant généralisé, dans l'intérêt des familles.

Une réelle politique de lutte contre les déserts médicaux

Les zones rurales ne sont plus les seuls territoires à souffrir de l'absence de professionnels de santé. Aujourd'hui, tout le territoire est concerné, et les différentes mesures prises sur le sujet ne sont pas à la hauteur du problème ! Là encore, les freins financiers de même que les freins géographiques, sont importants.

Mais il existe également un réel problème de politique d'installation des médecins. En effet, l'accès aux études de médecine est bloqué alors même que l'on manque de médecins (spécialistes...) sur tout le territoire. Il semble donc nécessaire de réformer en profondeur ce système, en ouvrant plus largement l'accès aux études de médecine et en incitant les nouveaux médecins à s'installer dans des zones dépourvues de professionnels de santé.

La CSF demande

- La fin de la politique du *numerus clausus* dans le cursus des études de médecine.
- Une politique d'envergure de lutte contre les déserts médicaux. Elle doit se traduire par la mise en place des dispositifs d'accompagnement financier de l'État à la scolarité, dans le cursus médecine en échange d'une garantie d'installation des nouveaux diplômés dans une zone peu pourvue en professionnels de santé.

L' Aide médicale d'État (AME)

La situation géopolitique du monde amène à accueillir chez nous des populations en danger et en souffrance. La France, terre d'accueil et pays des Droits de l'Homme, possède un dispositif louable qui permet de soigner ces populations, souvent en grandes difficultés et dans des situations d'urgence.

Il est nécessaire, pour un État responsable et prospectif, de veiller à ce que toutes les populations vivant sur son sol soient dans le meilleur état de santé possible.

La CSF demande

Le maintien de l'AME comme droit imprescriptible et inaliénable.

Reconnaissance et valorisation du modèle associatif

Le monde associatif est de plus en plus mis à mal, tant dans ses financements que dans sa reconnaissance, alors qu'il est l'un des premiers employeurs de France. Le développement d'instances privilégiant la parole d'une personne, dite qualifiée, aux dépens de celles des représentants associatifs portant une voie collective, interpelle sur la place faite au monde associatif aujourd'hui. Ce dernier draine des dynamismes, des savoir-faire, des engagements, du lien social et fédérateur, du développement économique. Il est un énorme pourvoyeur d'emplois dans notre pays.

Pour autant, ses financements sont de plus en plus restreints : le recours à des emplois qualifiés, tout comme la mise en place de projets, pourtant essentiels, sont de plus en plus compliqués et compromis.

Dans le contexte actuel, le dynamisme des associations et leur rôle de défense, d'éducation, d'accompagnement, de représentation de tous les publics sont essentiels à la cohésion sociale et à un mieux-vivre ensemble respectueux de tous.

Ce serait donc une perte préjudiciable à tous si elles venaient à disparaître, faute de soutiens financiers et politiques, car elles assurent souvent des missions que les services de l'Etat ne sont plus en mesure de garantir.

Les structures de La CSF constituent des espaces de lien social, d'accueil, d'information, d'orientation et de responsabilisation indispensables. La participation, l'implication des bénévoles sont capitales pour l'aboutissement des projets et actions. Ils doivent pouvoir combiner les missions d'animation, de représentation, de négociation à l'appui de techniciens formés. Mais les militants ne sont pas reconnus pour leur fonction.

Des innovations sont nécessaires pour faciliter la prise de congés professionnels ou pour indemniser les frais de garde d'enfants.

Cette prise de congé devrait également être élargie aux aidants familiaux quand ils doivent cesser une activité pour s'occuper d'un proche.

La CSF demande

- La garantie d'un financement pérenne pour le monde associatif palliant parfois les carences de l'État.
- L'instauration d'un véritable statut de l' élu associatif par l'extension du congé représentation, permettant l'autorisation d'un temps de participation des bénévoles à la vie de l'association (représentations, instances...).
- Par élargissement, une extension de ce congé aux aidants familiaux nécessitant un retrait professionnel temporaire pour s'occuper d'un proche.
- L'instauration d'un congé de formation correspondant aux compétences requises dans l'association.

